

London le 25 mai 1860

dodis.ch/41380

Très Honoré Monsieur,

Je viens, suivant votre désir, vous rendre compte de
mes premières impressions & des enseignements que
j'ai déjà pu recueillir sur l'importante question qui
vous occupe.

J'ai eu le plaisir de voir vendredi, à un point
à Paris, M. de Kers et le Général Dufour & de
m'entretenir avec l'un & avec l'autre. Ils m'ont en effet bien
fait de l'état des choses à Paris, et de m'expliquer
ce qui satisfaisait, mais non sans énoncer à mon avis.

Le jour même de mon arrivée à Londres, c'est-à-dire
hier j'ai eu une entrevue avec Lord John Russell que
j'ai trouvé très-favorablement disposé pour la Suisse,
mais assez embarrassé sur ce qu'il y avait à faire. Je
lui ai remis quelques observations considérations que
j'avais rédigées en addition & me disant
développées dans la circulaire du Conseil Fédéral; & j'ai
insisté essentiellement sur la nécessité absolue au
point de vue stratégique comme au point de vue commercial

Dodis



pour la neutralité suisse, que le Chablais & le Faucigny
 ne soient pas annexés à la France; annexions qui inévitablement
 occasionneraient un Israélisme général à la neutralité
 suisse & à la défense de cette neutralité sur toutes
 les frontières également du sol Helvétique. J'ai accompagné
 mes observations d'une carte dans laquelle j'avais spécialement
 désigné les passages par lesquels les possessions du
 Faucigny & du Chablais peuvent facilement pénétrer en
 Valais & en traversant la position de St Maurice être
 maîtres de la Vallée du Rhône. Lord John Russell m'a
 prié de lui laisser cette carte ainsi qu'une copie
 des considérations que je lui ai présentées & que j'ai
 ligées en un volume personnel.

J'ai eu aujourd'hui une seconde entrevue particulière
 & je dirai plus intime avec Lord John Russell. Il a eu la
 bonté de me communiquer les passages de sa dépêche à
 M. de Thauronnet dans lesquels il s'occupe de la prise
 de possession par la France du territoire neutre de la
 Savoie. Ces passages sont très-énergiques & très-prononcés en
 faveur de l'existence des droits de la Suisse d'une manière
 réelle & non apparente, car il ne peut pas être ^{généralement} sérieusement
 question de la conservation d'un territoire neutralisé sous
 la domination française.

Après mon entrevue au Lord John Russell, j'en ai eu une d'une demi heure au Lord Palmerston qui m'a paru avoir au moins des excellentes dispositions en faveur de la Suisse & n'avoir pas perdu tout espoir de voir les légations protestantes de la Suisse avoir une heureuse issue. Cependant les deux Ministres, dont l'opinion est parfaitement d'accord, ne se dissimulent pas que les difficultés sont grandes. Voici maintenant ce que j'ai recueilli des conversations que j'ai eues avec eux. - Je dois ajouter, ce que vous aurez sans doute compris, c'est que je les ai vas séparément.

Ils ont accueilli l'un et l'autre avec beaucoup d'intérêt les exemplaires que je leur ai remis de l'Manifeste & de la Déclaration de la Savoie du Nord ainsi qu'une copie des lettres adressées au nom des signataires, à l'Empereur des Français, au Roi de Sardaigne & au Conseil Fédéral. Ils estimaient que ces pièces, qui auront une grande publicité dans les journaux anglais, feraient plus que contrebalancer l'influence de la Déclaration soi disant de la Savoie auprès de l'Empereur, qui a produit un ~~très mauvais~~ ^{de réputation} effet (en Angleterre) dans toutes les opinions unaniment. On ne saurait pas s'éloigner de croire que sous l'impression pénible que cette Déclaration & ses suites ont dû faire à Turin, la Cour de Sardaigne ne fut

plus disposé à faire autre faiblement bon accord de la
 neutralisation des provinces du Nord de la Savoie & des
 cantons de la Suisse dans cette question. Les deux ministres
 estimant que ce serait le moment pour la Suisse d'agir
 et d'obtenir sur la Cour de Sardaigne & d'y déléguer peut-être
 dans ce but un membre du Conseil Fédéral qui aurait une
 grande autorité; ils en ont pour attachés assez d'importance
 à ce point.

Je suis revenu avec les deux ministres sur la décision
 qu'il y avait à admettre la substitution de la France à la
 Sardaigne dans la garantie donnée à la Suisse de la neutrali-
 sation des provinces septentrionales de la Savoie; je me
 suis permis de dire, d'accord avec M. de Bernin le Général
 Dufour, que j'étais convaincu que la Suisse n'accepterait
 pas. J'ai repris à cette occasion avec chagrin que la
 Prusse était disposée à se contenter de l'assurance donnée
 par la France qu'elle respecterait les conventions faites avec
 la Sardaigne par le traité de 1815, en se mettant ainsi
 explicitement au lieu & place de cette puissance. Cette admission
 de la Prusse est très regrettable, parce qu'un accord
 complet entre les quatre grandes puissances sur cette question
 aurait produit indubitablement une grande impression sur
 l'esprit de l'empereur. Il est fâcheux qu'on n'ait pas éclairé

l'avantage le Cabinet de Petersbourg sur notre affaire, la
 Presse paroit manquer entièrement aux Anglois &
 quant à l'Autriche elle ne s'est point encore prononcée.

J'en viens maintenant aux recommandations. Les
 deux Ministres ont bien voulu me faire en leur nom
 personnel en m'entraînant à vous les communiquer confi-
 dentiellement; elles partent, j'espère convaincu, d'un véri-
 table desir de vous être utiles & sont dictées par un véritable
 intérêt pour votre pays. Je dois bien vous dire qu'ils
 m'ont fait quelques observations critiques sur la lettre que
 j'ai cherché à répondre de votre côté & sur
 lesquelles de reste ils n'ont pas insisté. Voici maintenant
 pour l'avenir.

1^o) On désire extrêmement que la Suisse s'abstienne pour
 le moment de toute démonstration militaire tendant à
 une occupation du territoire neutre & qui ressemblerait
 à une menace plus ou moins déguisée. On craint s'ôtant
 ainsi toute chance de voir l'Empereur revenir, ce qu'on
 ne regarde point encore comme impossible, à des idées plus
 favorables à la Suisse; car le vœu est, l'influence de son
 étourdissement & de son esprit militaire se exalté dans ce moment
 en France, l'en débarrasser complètement, une fois qu'il
 se trouverait cédé devant une menace de la Suisse. D'ailleurs

devant les Allemands d'arriver par le Empereur à demander
 Kappeler & au Général Dufour qu'il n'y aura eu aucune
 occupation militaire - par la Trame du
 territoire neutre, la Suisse n'aurait pas d'occupation
 légitime pour faire elle-même cette occupation qui
 n'est pas conforme aux Traités. Ce qui voudrait le mieux
 ce serait de tâcher d'obtenir de la Cour de Turin des
 conditions à occuper militairement ce territoire - jusqu'à
 ce que son sort eût été définitivement fixé.

2^o) On estime que ce qu'il y avait de mieux à faire,
 ce serait que l'Assemblée fédérale qui va se réunir se
 prononcât énergiquement & fermement en faveur de la
 conservation réelle & non apparente des garanties que
 le Traité de 1815 donne à la Suisse par la conservation
 de sa neutralité, qu'elle fît encore dans ce but un
 appel à l'intérieur que le Empereur des Français a
 toujours tenu à la Suisse & auxquels par les Traités
 dont il a fait constamment profession. On pense encore
 qu'après s'être prononcé énergiquement, l'Assemblée fédé-
 rale devrait donner des pleins pouvoirs au Conseil Fédéral
 pour suivre aux négociations avec les Puissances garantes des
 Traités de 1815 en vue d'arriver aux meilleurs moyens

de maintenir les garanties que ces Traités avaient voulu donner à la neutralité de la Suisse en ne se disant aucune partie du territoire de la Sardie.

Telles sont les recommandations que je suis certain de vous transmettre en vous demandant seulement d'avoir la bonté qu'elles ne sortent pas du sein du Conseil Fédéral. J'ai la conviction que si vous voulez conserver l'opinion si importante pour nous dans ce moment & dans l'avenir, de l'opinion de la Nation anglaise, opinion qui nous est complètement acquise actuellement, il vous faut absolument, mais, beaucoup de modération à beaucoup de fermeté; vous montrer fidèles observateurs des Traités dans toutes leurs parties, & vous abstenir de toute mesure comminatoire ou qui auroit l'apparence de l'être.

L'opinion publique est extrêmement prononcée dans ce moment en faveur de la Suisse dans tous les partis également en Angleterre. Je me suis déjà occupé avec le concours de quelques amis & compatriotes que j'ai eu de donner de la publicité à plusieurs documents & renseignements qui concernent nos affaires & qu'il est important de faire connaître. Ayez la bonté, tant à l'égard que vous en avez, de vouloir bien me les transmettre; vous pouvez compter que

je chercherai tous les moyens de leur donner la justice
 que vous jugez convenable. Ayez la bonté de m'adresser
 tout ce que vous aury à me communiquer sans le
 couvert de: Messieurs Morris Prevost & Co. à Londres
 Il vaud mieux que mon nom ne paraisse sur
 l'adresse.

J'aurai soin, dès que j'aurai quelque chose de nouveau
~~convenable~~ à vous communiquer, de vous écrire;
 véritablement avoir soin de m'indiquer suivant quel
 mode & sans quelle adresse je dois vous adresser mes
 lettres. Car je craindrais qu'elles ne fussent ouvertes si je
 vous écrivais directement par la France.

En terminant je tiens à vous dire que quoique mon
 impression soit que la situation n'est pas désespérée, je
 ne puis vous dissimuler qu'elle est loin d'être brillante.
 Mais il ne faut pas se désourager; il faut avec de tous ces
 moyens & en particulier chercher à agir auprès de tous les
 Puissances signataires du Traité de 1815 en employant
 pour cela les hommes & les moyens adaptés les plus propres
 à réussir auprès de chacune d'elles.

Ayez, très honoré Monsieur, l'assurance de mes senti-
 ments respectueux & bien dévoués

Ary de la Rivière